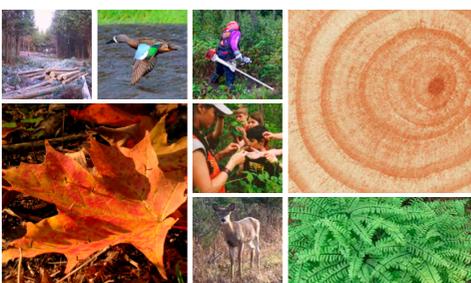




LES COLLECTIVITÉS EN CHAUDIÈRE BÉNÉFICIENT D'UNE FORÊT PRIVÉE EN SANTÉ ET SOURCE DE RICHESSES, AUJOURD'HUI ET PLUS ENCORE. MAINTENANT, QUI MOBILISE ET PLUS ENCORE CONCERTÉS ET RÉSOLUMENT ENGAGÉS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE.



MA FORÊT, UNE RICHESSE À CULTIVER!

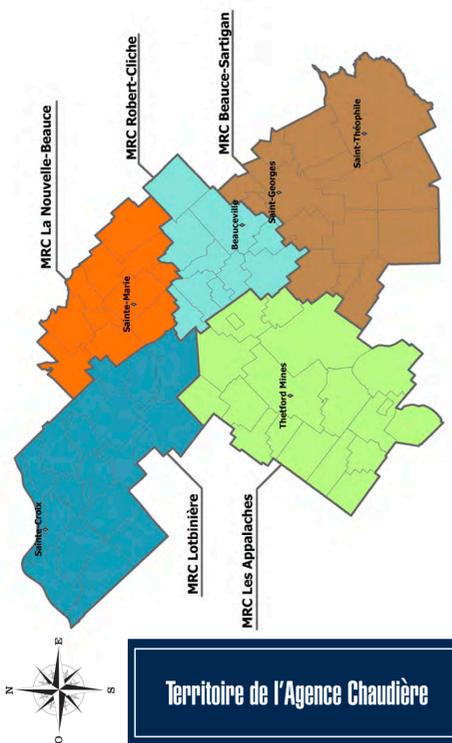


PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA RÉGION CHAUDIÈRE

PPMV 2014-2019 | AVRIL 2014

EN BREF

Consultez l'intégral du PPMV au www.arfpo.ca/ppmv



LE PPMV

PLANIFIER ET ORGANISER LES INTERVENTIONS EN CONCERTATION

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (l'Agence) a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP (anciennement le MRN), l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence, qui est constitué de toutes les petites forêts privées, se situe dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Il s'inscrit dans les MRC Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Appalaches et Beauce-Sartigan. Ces MRC définissent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478,49 km²).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par la mise en œuvre du plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière (PPMV) et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière s'adressant aux producteurs forestiers.



LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS AU CŒUR DE L'AMÉNAGEMENT

En mai 2013, sur le territoire de l'Agence, 18 679 propriétaires boisés de plus de 4 hectares étaient détenus par 13 388 propriétaires. Au printemps 2012, la Fédération des producteurs forestiers du Québec a été mandatée par l'Agence pour réaliser une enquête auprès des propriétaires forestiers pour connaître leurs profils et intérêts. Ainsi, 196 entrevues ont été réalisées en Chaudière.

Ce sondage montre que le profil des propriétaires est changeant et plus variable, comparativement aux résultats obtenus lors des enquêtes précédentes. Il met aussi en évidence que l'aménagement forestier est toujours au cœur des préoccupations des propriétaires d'aujourd'hui, mais que de nombreuses raisons motivent l'acquisition de lots boisés et leurs aménagements. Les besoins des propriétaires de boisés sont en constante évolution et l'offre de service s'y adapte.

Le territoire de l'Agence compte cinq grands propriétaires possédant une superficie à vocation forestière d'un seul tenant supérieure à 800 hectares. La superficie totale détenue par ces propriétaires est de 63 529 hectares.

« Plus de 80 % des propriétaires affirment détenir un lot boisé pour le plaisir de posséder un milieu naturel ou d'aménager une forêt. »



LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR AU SERVICE DE LA SYLVICULTURE

Le nombre de propriétaires enregistrés au statut de producteurs forestiers a considérablement diminué depuis 2000. En est de même du nombre de propriétés et des superficies. Ces baisses surviennent alors qu'au cours de la même période il y avait accroissement des superficies forestières productives sur le territoire de l'Agence.

Les budgets d'aménagement de l'Agence, pour la période de 2000 à 2012, s'établissent à une moyenne annuelle de 3 156 506 \$. Ce sont 1 579 propriétaires, en moyenne par année, qui bénéficient de l'aide financière. Ce nombre est à la hausse, malgré la diminution des budgets de l'Agence (en dollar constant). Les investissements de l'Agence en sylviculture créent en moyenne l'équivalent de 67 emplois à temps complet, par année.

ÉVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT AU STATUT DE PRODUCTEUR FORESTIER DE:	2000	À	2012
Propriétaires enregistrés (nombre)	5 108		4 776
Propriétés enregistrées (nombre)	7 133		6 115
Superficie forestière enregistrée (hectare)	200 866		186 552
Superficie forestière enregistrée / superficie forestière productive totale (%)	51,6		46,3



LE PPMV

PLANIFIER ET ORGANISER LES INTERVENTIONS EN CONCERTATION

Le PPMV 2014-2019 s'appuie sur les réalisations du PPMV de 2001 de même que sur le portrait des connaissances sur le territoire. Ceci permet de cerner adéquatement les problématiques et enjeux afin de dresser un plan stratégique et opérationnel orientant l'aménagement et le développement de la forêt privée. Les orientations sur lesquelles s'appuie le PPMV 2014-2019 ont comme assise la vision suivante :

« Les collectivités en Chaudière bénéficient d'une forêt privée en santé et source de richesse, aujourd'hui et plus encore demain, qui mobilise des partenaires concertés et résolument engagés en développement durable. »



LA FORÊT UNE RICHESSE À CULTIVER

Le couvert forestier a subi des changements notables au cours des dernières décennies, l'épidémie de tordeuses des bourgeons de l'épinette, dans les années 70 et 80, en est grandement responsable. Lors de cette épidémie, une quantité importante de résineux a été récoltée et ces peuplements se sont très souvent mal ou non régénérés. Donc, s'en est suivi un reboisement intensif de ces superficies. Aujourd'hui, la forêt privée en Chaudière fait face, entre autres, à deux problématiques : une diminution très marquée, de 63 %, des superficies en voie de régénération et une quantité énorme de plantations maintenant prêtes à recevoir des traitements commerciaux. L'orientation des fonds disponibles vers les traitements à privilégier devient ainsi un enjeu régional de première importance.

Un autre changement à mentionner est la hausse très marquée du couvert forestier mélangé, probablement due aux interventions de coupes partielles. Ce type de traitements a pour effet, dans bien des cas, de modifier la composition des peuplements.

Le couvert forestier résineux domine les classes d'âge de 30 et 50 ans, alors que le couvert feuillu à surtout une structure inéquienne et une structure (VIN-VIR, JIN-JIR), caractéristique des érablières.

Le volume marchand brut total de ces essences confondues est de 45,4 millions de m³. Sa croissance, de plus de 56 % sur le territoire de l'Agence depuis 1998, peut être qualifiée de remarquable. Le volume marchand du groupe d'essences le plus convoité, soit les sapin-épinettes, a connu une augmentation de 54 %. Les nombreux travaux sylvicoles effectués favorisant les essences résineuses (plantations, éclaircies, etc.) et la baisse marquée du prix du bois depuis 2005 – donc, une diminution de la récolte – sont certainement les facteurs ayant le plus contribué à cette hausse.

LA FAUNE UNE RESSOURCE QUI A DU PANACHE

Le milieu forestier offre de nombreuses ressources autres que la matière ligneuse. Parmi celles-ci, les ressources fauniques prennent une place de plus en plus importante, considérant l'abondance des espèces qui contribuent au développement économique du Québec et l'intérêt qui leur est attribué par les propriétaires de boisés.

Grands et petits gibiers, incluant les animaux à fourrure, ont des besoins en habitat précis qui doivent être pris en compte dans l'aménagement forestier pour assurer leur pérennité. Tous les acteurs de la forêt privée sont appelés à exercer un rôle indispensable dans la création de conditions permettant à la faune de se maintenir, en raison de leurs fonctions importantes, voire insoupçonnées, aux plans écologique, social et économique.

Fort de l'expérience acquise depuis le début des années 2000, l'Agence a développé en 2006, puis mis à jour régulièrement, des instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune. Ces instructions ont pour objectif de décrire et d'encadrer la réalisation de mesures d'atténuation fauniques applicables à certains travaux sylvicoles réguliers (travaux forêt-faune). Les travaux ainsi réalisés prennent en compte les besoins de plusieurs espèces fauniques, notamment la gélinotte huppée, le cerf de Virginie, l'orignal et le lièvre d'Amérique.

Plusieurs lois et règlements encadrent la réalisation d'aménagements dans certains habitats fauniques. Sur le territoire de l'Agence, il y a seize aires de confinement du cerf de Virginie, trois héronnières, de nombreux habitats du rat musqué et plusieurs aires de concentration d'oiseaux aquatiques, tous reconnus légalement. Toutefois, le règlement sur les habitats fauniques ne s'applique que sur les terres du domaine de l'État. Sur respect, en terre privée, repose entièrement sur la volonté des propriétaires d'assurer la pérennité et la protection des populations animales.

Il y a 80 espèces fauniques désignées en péril, potentiellement présentes sur le territoire de l'Agence. Elles sont protégées en vertu de la loi canadienne sur les espèces en péril et la Loi québécoise sur les espèces menacées ou vulnérables. De plus, plusieurs espèces animales forestières ont également un statut régional de précarité, conçu spécifiquement pour Chaudière-Appalaches, aux fins du processus de certification forestière. L'amélioration continue des connaissances est primordiale afin de dresser un portrait juste de l'état des populations sur le territoire et de cibler les actions à entreprendre pour permettre leur maintien.

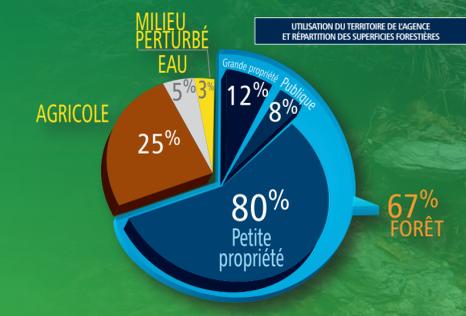
LE TERRITOIRE SIÈGE DES RICHESSES RÉGIONALES

Le terrain de jeu de l'Agence, la petite forêt privée de moins de 800 hectares, occupait, en 2012, 402 879 hectares, soit 53,9 % de son territoire administratif. La seule variation notable observée dans l'utilisation du territoire, depuis 10 ans, concerne la superficie forestière qui a progressé de 2 % alors que le domaine agricole diminue d'autant.

L'ÉCONOMIE RÉGIONALE LA FORÊT, UN MOTEUR ÉCONOMIQUE

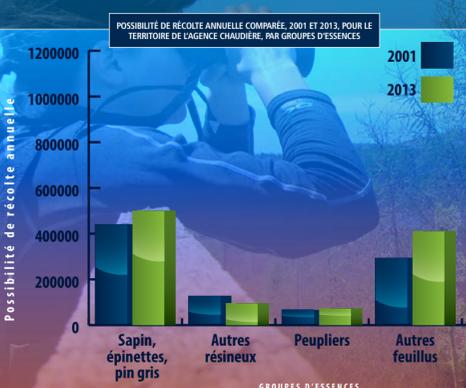
En 2009, la région Chaudière-Appalaches comptait 240 usines de transformation du bois. Elle se classait comme la région du Québec où se situait le plus grand nombre d'unités de transformation du bois. Par contre, depuis 2002, accéléré par la crise forestière qui sévit depuis 2005, le nombre d'établissements de cette catégorie a diminué de 12 %.

En Chaudière-Appalaches, la quantité d'usines de sciage dont la capacité est supérieure à 2 000 m³/année est passée de 70 en 1996, à 44 en 2013. Sur le territoire de l'Agence, il y a 22 usines de sciage en activité, dont 10 situées dans



POSSIBILITÉ FORESTIÈRE UN POTENTIAL SOUS-ESTIMÉ

La possibilité de récolte forestière est définie comme étant le volume de bois qu'il est permis de prélever chaque année sur un territoire donné. Celle-ci permet d'orienter le niveau de récolte pour garantir un approvisionnement durable en bois.



La possibilité forestière du territoire de l'Agence a été estimée, pour les 10 prochaines années, à 1 078 155 m³/an, toutes essences confondues. Elle correspond à une récolte moyenne de 2,69 m³/ha/an ou 2,39 % du volume sur pied.

Même avant la crise forestière qui a débuté en 2005, la récolte était déjà bien en deçà de la possibilité annuelle. Après 2005, l'écart entre le taux de récolte et la possibilité a été grandissant. Autrement dit, la forêt serait

LES MILIEUX SENSIBLES OU RARES ET LES ESPÈCES ASSOCIÉES DES JOYAUX À PROTÉGER

Le PPMV, basé sur une vision d'aménagement durable des forêts privées, prend en compte la conservation des écosystèmes et des espèces qui leur sont associées. Le maintien d'un échantillon représentatif de l'ensemble des habitats présents sur le territoire est essentiel à la préservation de la biodiversité régionale. La protection d'une certaine proportion des habitats communs, puis l'identification des habitats rares ou sensibles, pour lesquels des mesures de protection spécifiques sont suggérées, sont alors nécessaires.

Le PPMV identifie et décrit bon nombre de ces milieux particuliers, qui doivent être pris en compte dans un aménagement intégré du territoire, dont les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), les groupements végétaux rares, les vieilles forêts, les forêts d'intérieur, les blocs forestiers, les corridors forestiers, les milieux humides, les habitats des espèces floristiques en péril ainsi que les forêts à valeur sociale, culturelle et spirituelle.

En Chaudière-Appalaches, le réseau d'aires protégées représente seulement 2,9 % de la superficie du territoire. En tenure privée, une seule désignation est reconnue et permet l'inscription au registre des aires protégées, soit la réserve naturelle. Il y a 5 réserves naturelles sur le territoire de l'Agence, totalisant une superficie de 567 hectares. Des démarches de sensibilisation des propriétaires à l'importance de leurs milieux naturels

la MRC Beauce-Sartigan. La consommation québécoise moyenne des usines de sciage, pour la période 2009-2012, était inférieure de 31 % comparativement à la période 2002-2008, la consommation territoriale n'ayant, elle aussi, cessé de décroître depuis 2008. Par ailleurs, la région n'assure qu'un tiers des approvisionnements résineux des usines de transformation, et ce, principalement en provenance de la forêt privée.

« Près de 65 % de l'approvisionnement des usines de sciage de la région provient de l'extérieur du Québec. »

La Chaudière-Appalaches est la région acéricole la plus importante du Québec et du monde. En 2012, le territoire de l'Agence comptait 2 036 établissements représentant 26 % des entreprises acéricoles du Québec qui génèrent un revenu total de 57,4 M\$ de sirop d'érable en vrac. C'est en Chaudière-Appalaches que les retombées économiques de l'industrie acéricole sont les plus importantes.

Parmi celles-ci, 24 % des emplois créés par cette industrie le sont en Chaudière-Appalaches, ce qui représente environ 2 400 emplois à temps complet chaque année. Ces retombées économiques, ainsi que la quantité et la qualité de sirop d'érable, ne cessent d'augmenter, le tout supporté par des prix de vente des produits de l'érable en croissance. De nombreux autres produits forestiers non ligneux, au potentiel de développement économique intéressant, sont présents sur le territoire et les producteurs forestiers s'y intéressent de plus en plus.

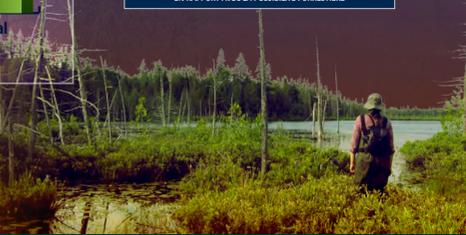
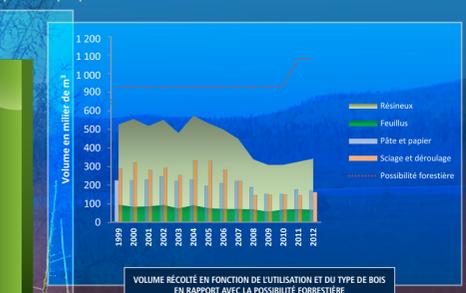
« Plus de 35 % de la production acéricole québécoise provient de Chaudière-Appalaches »



« La récolte annuelle de la totalité de la possibilité forestière produirait des retombées économiques estimées à :

- BEAUCE-SARTIGAN : 10,6 M \$
- LA NOUVELLE-BEAUCE : 5,4 M \$
- LES APPALACHES : 15,2 M \$
- LOTBINIÈRE : 8,3 M \$
- ROBERT-CICHE : 6,6 M \$

en mesure d'absorber une récolte beaucoup plus intensive qu'à l'heure actuelle, tout en assurant le maintien de la ressource. La récolte de la totalité de la possibilité forestière générerait des revenus annuels de 46,2 M \$ pour les propriétaires de boisés.



ont été entreprises depuis 2000 sur le territoire de l'Agence par le biais de projets d'ententes de conservation volontaire. En 2013, plus d'une centaine de milieux naturels (milieux humides et EFE) font l'objet de telles ententes. Ils totalisent une superficie de 3 000 hectares et touchent plus de 200 propriétaires de boisés privés.

« Le territoire de l'Agence compte 13 EFE en forêt privée. Actuellement, 8 sont inventoriés et font l'objet d'une entente de conservation volontaire avec l'Agence. »

« Il y a 47 espèces floristiques désignées en péril potentiellement présentes sur le territoire de l'Agence. Parmi celles-ci, il y a 6 espèces d'orchidées et 3 espèces d'arbres et arbustes, dont le noyer centré en voie de disparition à l'échelle nationale. »



PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

Le PPMV, en plus d'être un document rassemblant grand nombre de connaissances sur le territoire et ses ressources, se veut un outil de planification stratégique et opérationnelle pour la mise en valeur et la protection des forêts du territoire de l'Agence. Il regroupe aussi des moyens permettant à la fois la mise en œuvre de la planification opérationnelle et son suivi.

L'acquisition et l'analyse des connaissances du territoire et de ses ressources ont permis d'identifier 8 enjeux, 11 orientations et 25 objectifs prioritaires dans la mise en valeur des forêts privées de la Chaudière : il s'agit de la planification stratégique. De celle-ci, découle un plan d'action détaillé qui vise la concrétisation des objectifs, par l'atteinte de résultats mesurables au moyen d'indicateurs, sur l'horizon 2014-2019. La réalisation de chacune des actions a été priorisée en fonction de l'importance de l'objectif associé, de son efficacité, de sa faisabilité, de ses coûts de réalisation et enfin de sa rapidité d'exécution. La planification opérationnelle, en plus du plan d'action, comprend la programmation des travaux sylvicoles et la mise en œuvre du PPMV. Ces deux composantes de la planification opérationnelle sont abordées suite à la description du plan d'action.

LE PLAN D'ACTION À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS



ENJEU : 1 | L'IMPLICATION DES PROPRIÉTAIRES DANS LA MISE EN VALEUR DE LEURS BOISÉS

ORIENTATION : 1.1

Mobiliser les propriétaires à mettre en valeur leurs boisés.

OBJECTIF : 1. TRÈS IMPORTANT

Augmenter l'implication des propriétaires.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	(E) ARFPC					
Encourager l'utilisation du PRIF auprès des propriétaires.	(TE) ARFPC SOPB CF					
Analysier la stratégie de visite-conseil.	(TE) ARFPC					
Susciter, auprès des municipalités, une réflexion sur la réduction du fardeau fiscal des propriétaires.	(E) ARFPC C.A.					
Développer une stratégie de recrutement de propriétaires de boisés passifs.	(TE) ARFPC					

OBJECTIF : 2. IMPORTANT

Valoriser l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leurs boisés.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Proposer une stratégie pour des mesures de reconnaissance de la mise en valeur des boisés privés.	(M) SOPB					
Collaborer à la reconnaissance des milieux de conservation volontaire face au registre des aires protégées.	(F) ARFPC					

ENJEU : 2 | L'ADAPTATION ENTRE LES CAPACITÉS DE PRODUCTION DE LA FORÊT PRIVÉE ET LES BESOINS DES MARCHÉS

ORIENTATION : 2.1

Favoriser l'utilisation optimale du potentiel économique de l'ensemble des produits et des services forestiers provenant des forêts privées.

OBJECTIF : 3. TRÈS IMPORTANT

Augmenter la part des travaux sylvicoles commerciaux visant à accroître la production.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	(TE) ARFPC					

OBJECTIF : 4. IMPORTANT

Soutenir la production acéricole dans les secteurs à fort potentiel par la sylviculture, ainsi que les initiatives de développement des autres produits et services issus de la forêt afin de mieux cibler les investissements.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des érablières dans la prescription.	(M) ARFPC					
Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels.	(E) ARFPC					
Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production d'autres produits de la forêt.	(F) ARFPC					
Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt.	(F) CRÉ					

ORIENTATION : 2.2

Favoriser la production de fibres répondant aux besoins de l'industrie de transformation du bois localisée d'abord en Chaudière et ensuite sur les autres marchés.

OBJECTIF : 5. TRÈS IMPORTANT

Augmenter la proportion de l'approvisionnement des usines provenant de la forêt privée.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Documenter les besoins en fibres de l'industrie et les flux de bois de la forêt privée de Chaudière.	(TE) ARFPC					
Évaluer les grandes tendances à venir dans les produits du bois en collaboration avec les industriels.	(E) SOPB					
Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	(TE) ARFPC					
Collaborer à la recherche de débouchés pour le bois des premières éclaircies des plantations.	(E) SOPB					
Documenter et tester des travaux d'aménagement pour le thuya et les essences de feuillus nobles.	(TE) ARFPC-CF					

ORIENTATION : 2.3

Contrecarrer la diminution constante de la main-d'œuvre forestière.

OBJECTIF : 6. TRÈS IMPORTANT

Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant la rétention, le recrutement et la formation de la main-d'œuvre forestière.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin de les simplifier pour un résultat quasi identique.	(TE) ARFPC					
Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre pour les travaux subventionnés.	(E) ARFPC					
Sonder les propriétaires pour connaître leurs besoins et contraintes rattachés à la main-d'œuvre.	(E) ARFPC					

OBJECTIF : 7. TRÈS IMPORTANT

Encourager et soutenir la mise en place de mesures favorisant les propriétaires qui réalisent eux-mêmes les travaux sylvicoles.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement.	(TE) SOPB-ARFPC					
Mettre en place des stratégies, particulièrement en regard des travaux commerciaux.	(TE) ARFPC					

OBJECTIF : 8. TRÈS IMPORTANT

Favoriser le développement de la mécanisation des opérations sylvicoles en forêt privée.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Faire le point sur la mécanisation des opérations et développer une stratégie conséquente.	(TE) ARFPC					

ENJEU : 3 | L'ÉTAT DE LA FORÊT PRIVÉE RÉGIONALE EN CONTENU ET CONTENANCE

ORIENTATION : 3.1

Planifier les éléments du cycle des travaux d'aménagement afin d'en éviter les sous-bouts.

OBJECTIF : 9. TRÈS IMPORTANT

Gérer l'arrivée massive des superficies de plantations devant être éclaircies.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Élaborer la programmation des travaux en favorisant les premières éclaircies de plantations.	(TE) ARFPC					
Élaborer des stratégies de mise en marché quant au bois de petite dimension de plantations.	(TE) SOPB					
Collaborer à la recherche de débouchés pour les bois issus des éclaircies commerciales dans les plantations.	(E) ARFPC					
Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	(M) ARFPC					

ORIENTATION : 3.2

Maintenir la forêt en santé.

OBJECTIF : 10. TRÈS IMPORTANT

Chercher à diminuer la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées pour la protection des peuplements.	(E) ARFPC					
Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	(TE) ARFPC					
Mettre en application des stratégies sylvicoles réduisant la vulnérabilité aux perturbations naturelles.	(TE) ARFPC					

ENJEU : 4 | L'ACQUISITION ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

ORIENTATION : 4.1

Améliorer la qualité des interventions et la pertinence des investissements par l'acquisition et le transfert de connaissances.

OBJECTIF : 11. TRÈS IMPORTANT

Améliorer le transfert de connaissances, notamment, en diversifiant l'offre de formation.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.	(TE) ARFPC-SOPB					
Réviser le panier de formations offertes et en élaborer de nouvelles.	(E) ARFPC-SOPB					
Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence.	(TE) SOPB-ARFPC					
Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	(TE) ARFPC					
Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	(O) ARFPC					
Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	(TE) ARFPC					
Élaborer et publier un « Guide des mauvaises pratiques ».	(E) ARFPC					
Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau.	(TE) ARFPC					
Diversifier le contenu de la formation « Saure ».	(E) ARFPC					
Développer et diffuser une méthode permettant de mesurer l'abondance du bois mort.	(TE) ARFPC CERFO CRE					
Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement.	(TE) SOPB-ARFPC					

OBJECTIF : 12. IMPORTANT

Assurer une veille des nouvelles connaissances issues des milieux politiques, administratifs et scientifiques relatives à la gestion et à l'aménagement des forêts privées, au profit de l'Agence et de ses partenaires.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Surveiller la parution du guide du MDEFP sur les habitats potentiels des EFMV et le faire connaître.	(O) ARFPC					
Rechercher et diffuser des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	(M) ARFPC					
Poursuivre les actions d'acquisition de connaissances et de mise en valeur des milieux humides.	(M) ARFPC					
Acquérir des connaissances et mettre en valeur les autres milieux à haute valeur de conservation.	(M) ARFPC					

OBJECTIF : 13. IMPORTANT

Valoriser l'intervention sylvicole.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Diffuser des chroniques dans les médias locaux sur les bénéfices de l'aménagement forestier.	(M) ARFPC-SOPB					
Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	(M) ARFPC					

ENJEU : 5 | HABITATS ET POPULATIONS

ORIENTATION : 5.1

Soutenir les populations.

OBJECTIF : 14. IMPORTANT

Contribuer au maintien en qualité et en quantité des habitats.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Appuyer une démarche visant à définir le cours d'eau et sa bande riveraine.	(M) ARFPC					
Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	(M) FFG-ARFPC					
Intégrer l'aspect bois mort dans les approches sylvicoles.	(E) ARFPC					
Prendre en compte les EFVM dans les activités d'aménagement.	(O) ARFPC					
Identifier les mesures susceptibles de maintenir les différents habitats.	(F) MDDEFP					
Collaborer à l'élaboration d'une méthode simplifiée de demande de CA dans les milieux humides.	(M) ARFPC					
Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les habitats.	(M) ARFPC					
Élaborer et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	(M) ARFPC-MDDEFP					
Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	(M) ARFPC					
Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes sur l'habitat du cerf de Virginie.	(E) ARFPC					
Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-laune.	(E) ARFPC					

OBJECTIF : 15. IMPORTANT

Favoriser la pérennité des populations.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Inclure, à la prescription sylvicole et au rapport d'exécution, une déclaration sur les éléments de biodiversité.	(M) ARFPC					
Identifier les mesures susceptibles de maintenir les habitats.	(F) ARFPC					
Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables.	(M) ARFPC					

OBJECTIF : 16. IMPORTANT

Favoriser la biodiversité.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques sans que les traitements soient déclassés.	(E) ARFPC					
Identifier, cartographier et valider la présence des milieux sensibles ou rares sur le territoire.	(M) ARFPC					
Inclure, à la prescription sylvicole et au rapport d'exécution, une déclaration sur les éléments de biodiversité.	(E) ARFPC					
Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EF.	(M) ARFPC					

ENJEU : 6 | L'INTÉGRATION AUX PRATIQUES DE LA FORÊT PRIVÉE DES NOTIONS ÉMERGENTES ET DES MODALITÉS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

ORIENTATION : 6.1

S'assurer que les pratiques de l'Agence soient compatibles avec les notions émergentes et avec les modalités particulières d'aménagement.

OBJECTIF : 17. IMPORTANT

Veiller à ce que les notions d'écologie forestière soient bien prises en compte dans les pratiques de l'Agence.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	(E) ARFPC					

OBJECTIF : 18. IMPORTANT

Favoriser les pratiques d'aménagement en s'inspirant des caractéristiques de la forêt préindustrielle.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Accepter l'inclusion d'éléments caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que les traitements soient déclassés.	(E) ARFPC					

OBJECTIF : 19. IMPORTANT

Prendre en compte les impacts actuels des changements climatiques dans les pratiques de l'Agence.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques.	(M) ARFPC					

ENJEU : 7 | L'ARRIMAGE DES PROGRAMMES D'AIDE AUX CHANGEMENTS SOCIOÉCONOMIQUES

ORIENTATION : 7.1

Améliorer l'efficacité de la livraison des programmes d'aide.

OBJECTIF : 20. TRÈS IMPORTANT

Améliorer les aspects normatifs des programmes d'aide.

ACTION OU PROJET	PORTEUR DU DOSSIER	ÉCHÉANCIER ET EFFORT DE RÉALISATION				
		2013	2014	2015	2016	2017-2019
Intégrer aux normes les modalités relatives aux milieux à contraintes légales identifiées.	(O) ARFPC					
Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	(O) ARFPC					
Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres léga						